

ASSEMBLÉE NATIONALE14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 353

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 179.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 179 de l'article 6 adopté par le Sénat dans le but de suspendre temporairement les conditions encadrant l'octroi du PTZ pour les logements anciens, à savoir, la localisation dans une zone « non tendue » du territoire, ne se caractérisant pas par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements, et la réalisation de travaux dans le logement acquis.

La suspension de ces conditions va à l'encontre de l'objectif de recentrage du PTZ sur les zones prioritaires en matière de besoins de logements et des objectifs de soutien à la rénovation des logements anciens, la réalisation de travaux pour bénéficier d'un PTZ afin d'acquérir un logement ancien n'ayant jamais été remise en cause.